UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T G.931

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

SECTIONS NUMÉRIQUES ET SYSTÈMES DE LIGNE NUMÉRIQUE

SECTIONS DE LIGNE NUMÉRIQUE FONCTIONNANT À 3152 KBIT/S

Recommandation UIT-T G.931

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation G.931 de l' UIT-T a été publiée dans le fascicule III.5 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation G.931

SECTIONS DE LIGNE NUMÉRIQUE FONCTIONNANT À 3152 kbit/s

(ancienne Recommandation G.921 du tome III du Livre jaune)

1 Caractéristiques des jonctions

Les jonctions numériques à 3152 kbit/s doivent être conformes aux spécifications de l'annexe A.

2 Normes de qualité de fonctionnement

2.1 *Taux d'erreur*

A l'étude.

2.2 *Gigue*

2.2.1 *Limite inférieure de la gigue maximale admissible à l'entrée*

A l'étude.

2.2.2 *Gigue de sortie maximale*

A l'étude.

2.2.3 *Gigue maximale de sortie en l'absence de gigue d'entrée*

A l'étude.

2.2.4 *Fonction de transfert en gigue*

A l'étude.

2.3 *Disponibilité*

A l'étude.

3 Défaillances et dispositions correspondantes

A l'étude.

ANNEXE A

(à la Recommandation G.931)

Jonction à 3152 kbit/s

A.1 L'interconnexion des signaux à 3152 kbit/s pour les besoins de la transmission est assurée par un répartiteur numérique.

A.2 Les signaux sont transmis au débit de 3152 kbit/s, avec une tolérance de $\pm 30 \times 10^{-6}$.

A.3 On utilisera une paire torsadée symétrique dans chaque sens de transmission. Le jack du répartiteur connecté à une paire sur laquelle les signaux arrivent au répartiteur est le jack d'entrée.

Le jack du répartiteur connecté à une paire sur laquelle les signaux partent du répartiteur est appelé jack de sortie.

A.4 L'impédance de charge pour les essais doit être résistive, d'une valeur de 100 ohms.

A.5 Le code bipolaire (AMI) doit être utilisé. Afin d'assurer une information de rythme suffisante, la densité minimale des impulsions doit être égale à 1/8 sur 130 intervalles de temps consécutifs. Il est souhaitable que la densité nominale des impulsions soit à long terme égale à 0,5. Afin d'assurer aux systèmes des caractéristiques de gigue satisfaisantes, les circuits d'extraction de rythme doivent avoir un facteur de qualité, *Q* de 1200 ± 200 qui soit représentable par un seul réseau dûment accordé.

A.6 La forme d'une impulsion isolée au jack de sortie ou au jack d'entrée doit répondre aux conditions spécifiées dans le tableau A-1/G.931. Pour cette jonction, il n'est pas nécessaire de prévoir un dépassement d'amplitude pour les impulsions.

A.7 La tension de crête à crête produite dans un intervalle de temps contenant un zéro (absence d'impulsion) par les autres impulsions répondant aux spécifications du tableau A-1/G.931 n'excédera pas 0,1 de la tension de crête de l'impulsion.

TABLEAU A-1/G.931

Jonction numérique à 3152 kbit/s

Emplacement		Répartiteur numérique
Débit binaire		3152 kbit/s ± 30×10^{-6}
Paire(s) dans chaque sens de transmission		Une paire torsadée symétrique
Code		Bipolaire (AMI)
Impédance aux bornes pour les essais		100 ohms, résistive
Caractéristiques des impulsions	Forme nominale	Rectangulaire
	Amplitude nominale	3,0 volts
	Durée (à 50% de l'amplitude de l'impulsion)	159 ± 30 ns
	Temps de montée et de descente (entre 20% et 80% de l'amplitude de l'impulsion)	≤ 50 ns (la différence entre les temps de montée et descente doit être 0 ± 20 ns)
Puissance du signal (signal exclusivement composé de 1 mesurés dans une bande de 10 MHz)		16,53 ± 2 dBm (le rapport de puissance entre les impulsions + et les impulsions – doit être 0 ± 0,5 dB)